

**MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES
DROITS HUMAINS, CHARGE DES
RELATIONS AVEC LES
INSTITUTIONS**

CABINET

**SECRETARIAT PERMANENT DE
L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE
PREVENTION ET DE GESTION DES
CONFLITS COMMUNAUTAIRES**



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE
NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION
DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES
(ONAPREGECC)**

ANNEES 2020-2021

Elaboré grâce à l'accompagnement de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ; reproduit par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)



Décembre 2021

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION	5
I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT	6
II. ORGANISATION DE L'ONAPREGECC ET DU SECRETARIAT PERMANENT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES (SP/ONAPREGECC)	6
1. Présentation de l'ONAPREGECC	6
2. Organisation du SP-ONAPREGECC	7
III. MOYENS DE L'ONAPREGECC	9
A. Les moyens du SP-ONAPREGECC	9
1. Les ressources humaines	9
2. Les moyens financiers	9
3. Outils opérationnels et moyens didactiques	10
B. Les moyens des démembrements	10
IV. PARTENAIRES	11
a. Les partenaires techniques et financiers	11
b. Les autres partenaires	12
V. ACQUIS	13
1. Installation des membres des démembrements de l'ONAPREGECC	13
2. Activités de sensibilisation	16
3. Activités de formation	17
3.1. Formation des démembrements de l'ONAPREGECC	17
3.2. Formation des OSC et autres acteurs étatiques	20
3.3. Renforcement des capacités du personnel du SP/ONAPREGECC	21
4. Tenue des sessions statutaires	21
5. La situation des conflits communautaires	22
5.1. définitions des concepts	22
5.2. Situation générale	22
a. La région du Plateau-Central	25
b. La région du Nord	26
c. La région du Centre-Est	27
d. La Région du Sahel	28
e. La région du Sud-Ouest	29
f. La région de l'Est	29
g. La région des Hauts-Bassins	30
h. La région de la Boucle du Mouhoun	31

i.	La région des Cascades	32
j.	La région du Centre-Ouest	33
k.	La région du Centre-Sud	34
l.	La région du Centre-Nord	35
m.	La région du Centre	35
6.	Les parties en conflit et les actions de résolution	36
a.	Les parties en conflit	36
b.	Les actions de résolution	37
c.	Des exemples de résolutions	38
d.	Causes des conflits communautaires	42
e.	Conséquences des conflits communautaires	44
Les conséquences des conflits communautaires sont multiples, on peut citer :		44
VI.	DIFFICULTES	44
1.	Les difficultés d'ordre sécuritaires	44
2.	Les difficultés d'ordre financier	44
3.	Les difficultés d'ordre matériel	45
4.	Les difficultés d'ordre organisationnel	45
VII.	PERSPECTIVES	45
VIII.	RECOMMANDATIONS	46
1.	A l'endroit du gouvernement :	46
2.	A l'endroit des PTF :	46
CONCLUSION		46

SIGLES ET ABREVIATIONS

A2N	Association Nodde Nooto
CGD	Centre pour la Gouvernance Démocratique
CVD	Conseil villageois de développement
DFIS	Département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation
DGESS	Direction générale des études des statistiques sectorielles
DPSC	Département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation
EPU	Examen périodique universel
MJDHPC	Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique
ODEPREGECC	Observatoire départemental de prévention et de gestion des conflits communautaires
OIM	Organisation internationale pour les Migrations
ONAPREGECC	Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires
OPPREGECC	Observatoire provincial de prévention et de gestion des conflits communautaires
OREPREGEC	Observatoire régional de prévention et de gestion des conflits communautaires
OSC	Organisation de la société civile
OVPREGECC	Observatoire villageois de prévention et de gestion des conflits communautaires
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SAF	Service administratif et financier
SP-ONAPREGECC	Secrétariat- permanent de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires.

INTRODUCTION

Par décret n°2015-1645/PRES-TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015, le Gouvernement burkinabè, suite à deux recommandations formulées en 2013 à son endroit (une à l'EPU et l'autre au forum national sur le civisme), a créé l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires (ONAPREGECC). Sa création répond au souci du Gouvernement de mutualiser les efforts des différents acteurs étatiques et non étatiques intervenant dans le domaine de la prévention et de la gestion des conflits communautaires. L'Observatoire est ainsi chargé de prévenir et de gérer de façon intégrée les conflits communautaires au Burkina Faso et partant, endiguer les nombreuses violations des droits humains enregistrées lors de ces conflits.

L'article 15 du décret susmentionné précise que le Secrétariat permanent, organe de mise en œuvre, de coordination et de suivi des décisions de l'ONAPREGECC, est chargé de produire un rapport annuel qui doit être validé par le Conseil national et adressé au Ministre de tutelle.

C'est pour être en phase avec cette disposition que le présent rapport est produit grâce à l'accompagnement de l'OIM. Il évalue, conformément à l'article 10 du décret n°2015-1645, la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays pour ce qui concerne les années 2020¹ et 2021. Il se veut également un document qui fournira aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires. C'est pourquoi, il fait l'effort de traiter et d'analyser les données sur les conflits communautaires qui ont été collectées pour être diffusées par le biais de ce rapport. Le document revient sur l'organisation de l'ONAPREGECC et du SP-ONAPREGECC, les acquis engrangés, les moyens disponibles, les partenaires d'accompagnement ainsi que sur les perspectives. Pour terminer, des recommandations ont été formulées pour relever les différents défis ou difficultés qui minent le bon fonctionnement de l'Observatoire national et du SP-ONAPREGECC.

¹ L'opérationnalisation du SP-ONAPREGECC n'est intervenue qu'entre mai 2019 et janvier 2020 et c'est en 2020 qu'il a pu véritablement mener ses activités.

I. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU RAPPORT

L'élaboration du rapport a suivi une démarche participative et inclusive. Cela a consisté, d'abord, à l'élaboration du projet de rapport par une équipe composée du personnel du Secrétariat permanent de l'ONAPREGECC et de la DGESS avec l'appui financier de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM). Pour ce faire, l'équipe de rédaction a procédé à l'exploitation des principaux documents suivants :

- les rapports périodiques des démembrements sur la situation des conflits communautaires ;
- les rapports des sessions statutaires des démembrements ;
- les procès-verbaux (PV) d'installation des membres des démembrements ;
- les arrêtés de mise en place des démembrements de l'Observatoire ;
- les rapports d'activités du SP-ONAPREGECC et des Directions régionales des droits humains et de la promotion civique.

Ensuite, le projet de rapport a été soumis au conseil national pour amendement et validation lors de sa session statutaire annuelle du 14 décembre 2021.

Enfin, pour la finalisation du rapport, le SP-ONAPREGECC a pris en compte les amendements et observations du conseil national.

II. ORGANISATION DE L'ONAPREGECC ET DU SECRÉTARIAT PERMANENT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CONFLITS COMMUNAUTAIRES (SP/ONAPREGECC)

1. Présentation de l'ONAPREGECC

Structure nationale de prévention et de gestion des conflits communautaires, l'Observatoire a été créé par décret n° 2015-1645/PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 28 décembre 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement d'un observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires.

Il a pour attributions:

- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;

- de déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- de contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- de fournir aux structures techniques et à tout autre acteur, les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- de mener toute autre action entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des activités de sensibilisation, d'information et de formation.

Il comprend 05 organes à savoir :

- un conseil national composé de 35 membres et présidé par le Ministre en charge des droits humains et de la promotion civique et comme vice-président le Ministre en charge de l'Administration territoriale ;
- les observatoires régionaux composés de 21 membres présidés par les Gouverneurs et la vice-présidence est assurée par les Présidents des conseils régionaux ;
- les observatoires provinciaux composés de 15 membres et présidés par les Hauts Commissaires ;
- les observatoires départementaux composés de 15 membres dont les préfets sont les présidents;
- les observatoires villageois/sectoriels composés de 8 membres et présidés par les présidents des CVD.

L'ONAPREGECC est une structure composite comptant en son sein des représentants des départements ministériels et institutions publiques, des organisations de la société civile, des autorités coutumières et religieuses, des projets et programmes, des Organisations non gouvernementales.

Le Conseil national est l'organe suprême de l'Observatoire. Les décisions et les orientations sont prises à ce niveau et répercutées successivement aux observatoires régionaux, provinciaux, départementaux, villageois ou sectoriels.

2. *Organisation du SP-ONAPREGECC*

Créé par décret n° 2017-0996 /PRES/TRANS/PM/MJDHPC/MATD/MEF du 20 septembre 2017, le SP-ONAPREGECC est l'organe exécutif de l'ONAPREGECC. Il assure la

coordination des activités des démembrements en matière de prévention et de gestion des conflits communautaires, la mise en œuvre et le suivi des décisions du Conseil national.

Le SP-ONAPREGECC, rattaché au cabinet du Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique est dirigé par un (e) Secrétaire permanent(e) nommé(e) en conseil des ministres.

Il est composé :

- ✓ d'un secrétariat particulier ;
- ✓ d'un département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) ;
- ✓ d'un département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) ;

d'un service administratif et financier (SAF).

Le département de la Formation, de l'Information et de la Sensibilisation (DFIS) est chargé de :

- vulgariser le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- déclencher l'alerte précoce en cas de risque de conflits communautaires et d'initier des actions préventives pour anticiper sur le conflit ;
- contribuer à la résolution des conflits communautaires ;
- fournir aux structures techniques et à tout autre acteur les éléments de compréhension et d'orientation relatifs à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ;
- mener toutes autres actions entrant dans le cadre de la prévention et de la gestion des conflits communautaires notamment à travers des actions de sensibilisation, d'information et de formation.

Le département de la Planification, du Suivi et de la Capitalisation (DPSC) est chargé :

- d'élaborer le plan d'actions sur la prévention et la gestion des conflits communautaires ;
- de suivre la mise en œuvre du plan d'actions national de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- de concevoir une base de données pour le suivi de la mise en œuvre des actions de prévention et de gestion des conflits communautaires ;
- de collecter, traiter, analyser et diffuser les données sur les conflits communautaires ;
- d'évaluer périodiquement la situation des conflits communautaires dans les différentes régions du pays ;
- d'organiser et de tenir les sessions du conseil national ;

- d'organiser et d'assurer en collaboration avec les directions régionales la tenue des sessions annuelles des démembrements de l'ONAPREGECC ;
- de préparer le rapport d'activités annuel ;
- de préparer tout dossier à soumettre au conseil national ;
- de suivre la mise en œuvre du programme d'activités adopté par le conseil national et suivre l'application des décisions prises par celui-ci ;
- de suivre la mise en œuvre du programme d'activités des démembrements de l'ONAPREGECC.

III. MOYENS DE L'ONAPREGECC

Cette partie porte sur les moyens du SP/ONAPREGECC et ceux des démembrements.

A. Les moyens du SP-ONAPREGECC

1. Les ressources humaines

PROFIL	ANNEES			
	2020		2021	
	TOTAL	FEMMES	TOTAL	FEMMES
SOCIOLOGUE	01	01	00	00
CONSEILLERS EN DROITS HUMAINS	08	02	08	02
ASSISTANTS EN DROITS HUMAINS	04	02	04	02
ADJOINT DE SECRETARIAT	01	00	01	00
AGENT DE LIAISON	01	00	00	00
TOTAL	15	05	13	04

Le personnel du SP-ONAPREGECC a connu une régression en termes d'effectif. Entre 2020 à 2021, l'effectif est passé de 15 à 13 et le nombre de femmes de 05 à 04. Ce personnel est reparti dans les deux (02) départements et quatre (04) services que compte la structure.

2. Les moyens financiers

Depuis la création de l'ONAPREGECC en 2015, les moyens financiers accordés par l'Etat n'a pas connu d'évolution bien que les défis en matière de prévention et gestion des conflits communautaires soient nombreux. Comme moyen financier, le SP-ONAPREGECC ne dispose que d'un budget annuel de cinq millions (**5 000 000**) F CFA de la part de l'Etat. Cela le rend fortement dépendant des partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, en 2019, il a reçu, à titre exceptionnel, la somme de trente millions cinquante mille six-cent (30 050 600) F CFA du Gouvernement pour l'élaboration de son plan d'actions 2020-2022 dont le budget s'élève à plus de sept milliards (**7 000 000 000**) F CFA.

3. Outils opérationnels et moyens didactiques

En vue d'accroître son efficacité, le SP/ONAPREGECC s'est doté d'un certain nombre d'outils opérationnels et de moyens didactiques. Il s'agit :

- d'un plan d'actions 2020-2022 ;
- d'un numéro vert fonctionnel ;
- d'une base de données ;
- de boîtes à images pour la sensibilisation ;
- d'un guide de prévention et de gestion des conflits communautaires.

B. Les moyens des démembrements

Le SP-ONAPREGECC, avec l'accompagnement de ses partenaires techniques et financiers, a doté certains démembrements en moyens matériels.

Ainsi, à travers le projet « *Cohésion sociale, Sécurité et Etat de droit (COSED)* » du PNUD, dix-neuf (19) observatoires des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, du Centre-nord, de l'Est, du Sahel et du Sud-ouest ont acquis chacun du matériel d'animation composé de groupe électrogène, d'ensemble de sonorisation, de mégaphone, de vidéo projecteur, d'écran de projection, de régulateurs de tension électrique, de tables de support pour vidéo projecteur et de câbles électriques.

REGION	MATERIELS	NOMBRE	DONATEUR		
			PNUD	OIM	SFCG
HAUTS-BASSINS	Matériel de sensibilisation	6	6	-	-
SUD-OUEST	Matériel de sensibilisation	3	3		
CENTRE-NORD	Ordinateur portable	1		-	1
	Matériel de sensibilisation	9	3	-	-
	Imprimante	1	-	-	-
	Smartphones	8	-	-	-
EST	Ordinateurs portables	3	-	3	-
	Imprimantes	3	-	3	-
	Matériel de sensibilisation	2	2	-	-
CENTRE-EST	Ordinateurs portables	3	-	3	-
	Imprimantes	3	-	3	-

BOUCLE DU MOUHOUN	Matériel de sensibilisation	4	4	-	-
SAHEL	Matériel de sensibilisation	1	1	-	-

IV. PARTENAIRES

a. Les partenaires techniques et financiers

Le budget alloué annuellement par l'Etat au SP/ONAPREGECC est statique et insuffisant. Ce manque est comblé par l'intervention de certains partenaires au développement. Ceux-ci, depuis quelques années, soutiennent le processus de dynamisation des démembrements de l'ONAPREGECC. On pourra citer, notamment :

- l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) ;
- le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- WaterAid ;
- Search for Common ground ;
- Terre des Hommes ;
- l'Ambassade du Canada ;
- l'Ambassade du Danemark.

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des initiatives menées conjointement avec les partenaires techniques et financiers.

Intitulé du Projet/programme	Organisme d'exécution/Partenaires
Cohésion Sociale, Sécurité et Etat de droit	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
Appui au renforcement des capacités institutionnelles de l'ONAPREGECC pour la prévention et la résolution des conflits communautaires	
Initiatives visant à renforcer la stabilisation communautaire au Niger et au Burkina Faso	Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Appui à la prévention des conflits et de l'extrémisme violent dans les zones frontalières du Bénin, du Burkina Faso et du Togo	
Renforcement des capacités des Agences de l'eau du Gourma et du Liptako et des CLE pour une gestion rationnelle, concertée et durable des ressources en eau	WaterAid Burkina Faso

Prévention et gestion des conflits communautaires dans la région du Centre-sud	Fonds Canadien des Initiatives Locales
Renforcement des capacités techniques des membres des observatoires régionaux des Cascades et du Sud-Ouest	Ambassade du Danemark
Environnement protecteur pour les enfants et les jeunes affectés par la crise dans le Bam	Search For Commun Ground

b. Les autres partenaires

En plus des partenaires ci-dessus énumérés, il existe certaines organisations qui collaborent avec le SP/ONAPREGECC. Cette forme de collaboration consiste pour ces organisations à mener directement des actions à l'endroit des différents observatoires en y associant parfois le SP/ONAPREGECC. Il s'agit des actions de prévention de conflits à travers des sessions de formation, d'information et de sensibilisation. Cela a contribué à renforcer les capacités techniques et opérationnelles d'environ **cent (100)** membres de certains observatoires dans les régions du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est.

Parmi ces structures ou associations qui participent au processus de dynamisation de l'ONAPREGECC, on peut citer, entre autres :

- le Centre pour la Gouvernance Démocratique (CGD) ;
- l'Association IQRA ;
- l'Association Nodde Nooto (A2N) ;
- Enabel ;
- Tin-tua ;
- Plan International ;
- Labo Citoyenneté ;
- Etc.

V. ACQUIS

Ils se résument essentiellement à l'installation des membres des démembrements de l'ONAPREGECC, à des actions de sensibilisation et de formation, à la tenue des sessions statutaires et à des actions de résolution des conflits communautaires.

1. Installation des membres des démembrements de l'ONAPREGECC

L'installation officielle des membres des démembrements de l'ONAPREGECC vise à responsabiliser ces derniers sur leur rôle. En effet, il a été donné de constater une insuffisance dans l'appropriation du mécanisme de l'ONAPREGECC par certains membres. Aussi, le Secrétariat permanent a-t-il pris l'initiative de procéder à l'installation officielle des membres des démembrements, avec un accent particulier sur leurs rôles et responsabilités puis d'organiser des sessions de renforcement des capacités.

En 2020, seulement 4 observatoires ont été officiellement installés. Il s'agit des observatoires provinciaux du Séno, de la Tapoa et des observatoires départementaux de Sneytenga et de Kantchari.

Cette activité s'est accrue en 2021 avec l'installation de 176 observatoires. Les régions du plateau central, des Hauts-bassins et du Nord ont été les plus concernées avec respectivement 44, 40 et 34 observatoires installés. Concernant le niveau de démembrement, les observatoires villageois ont été les plus touchés (103), suivis des observatoires départementaux (56).

Tableau 1 : Nombre de démembrements installés par niveau et par région en 2021

Région	OREPREGECC	OPPREGECC	ODEPREGECC	OVPREGECC	Total
Hauts-bassins	1	3	9	27	40
Sud-ouest	0	4	8	0	12
Cascades	0	2	3	0	5
Nord	0	4	24	6	34
Plateau Central	0	0	2	42	44
Centre-Est	0	0	1	22	23
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Est	0	1	5	15	21
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Boucle du Mouhoun	0	0	6	0	6
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Nord	1	1	2	6	10
Total 2021	2	15	60	118	195
Total 2020-2021	2	17	62	118	199
Cibles finales	13	45	351	8849	9 258

S’agissant de la représentativité par genre, on constate une faible prise en compte des femmes dans les démembrements de l’ONAPREGECC. Ainsi, sur 1378 membres installés, seulement 85 sont des femmes, soit une proportion de 6 % des membres.

Cette sous-représentation pourrait être liée à certaines pesanteurs socio-culturelles, mais également à la non prise en compte de façon spécifique, de représentants d’organisations féminines dans la composition des démembrements dans le décret portant création de l’ONAPREGECC.

Quant aux jeunes, leur représentation est également faible. En effet, ils ne représentent que moins de 7% des membres. Toutefois, ce taux pourrait être supérieur en ce sens que des statistiques sur l’âge n’ont pu être établies au niveau des observatoires villageois du Plateau-central et du Centre-Est.

En vue de minimiser ces écarts, les présidents des observatoires pourraient être invités à désigner des organisations de femmes ou de jeunesse pour représenter les organisations de la société civile dans la composition des observatoires.

Tableau 2 : Situation de création des démembrements

Région	Observatoire régional	Observatoires provinciaux	Observatoires départementaux	Observatoires villageois	Reste à créer
Boucle du Mouhoun	1/1	6/6	47/47	765/1035	270
Cascades	1/1	2/2	17/17	288/288	0
Centre	1/1	1/1	7/7	187/187	0
Centre-Est	1/1	3/3	30/30	760/760	0
Centre-Nord	1/1	03/03	28/28	969/969	0
Centre-Ouest	1/1	4/4	38/38	634/634	0
Centre-sud	1/1	3/3	19/19	541 /559	18
Est	1/1	5/5	27/27	580/842	262
Hauts-bassins	1/1	3/3	33/33	484/484	00
Nord	1/1	4/4	31/31	915/915	0
Plateau central	1/1	3/3	20/20	256/357	101
Sahel	1/1	4/4	26/26	373/727	354
Sud-ouest	1/1	4/4	28/28	1069/1069	00
Total	13/13	45/45	351/351	7821/ 8826	1005

Tableau 3 : Nombre de membres installés selon le sexe et l'âge en 2021

Région	Membres	OREPREGECC	OPPREGECC	ODEPREGECC	OVPREGECC	Total
Hauts-bassins	Hommes	18	38	83	127	266
	Femmes	3	7	6	2	18
	ensemble	21	45	89	129	284
	Dont jeunes	9	3	15	3	30
Sud-Ouest	Hommes	0	58	79	0	137
	Femmes	0	2	3	0	5
	ensemble	0	60	83	0	143
	Jeunes	0	13	24	0	37
Cascades	Hommes	0	22	59	0	81
	Femmes	0	4	9	0	13
	ensemble	0	26	68	0	94
	Jeunes	0	8	16	0	24
Nord	Hommes	0	0	306	36	342
	Femmes	0	0	33	0	33
	ensemble	0	0	336	36	372
	Jeunes	0	0	0	0	0
Plateau Central	Hommes	0	0	0	309	309
	Femmes	0	0	0	11	11
	ensemble	0	0	0	320	320
	Jeunes	0	0	0	0	0
Est	Hommes	0	0	0	0	0
	Femmes	0	0	0	0	0
	ensemble	0	0	60	105	165
	Jeunes	0	0	0	0	0
Centre-Est	Hommes	0	0	0	158	158
	femmes	0	0	0	5	5
	ensemble	0	0	0	163	163
	Jeunes	0	0	0	0	0
Centre	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0
	ensemble	0	0	0	0	0
	Jeunes	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0
	Jeunes	0	0	0	0	0
	Ensemble	0	0	0	0	0
Boucle du Mouhoun	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0
	ensemble	0	0	0	0	0
	jeunes	0	0	0	0	0
Centre-sud	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0

	ensemble	0	0	0	0	0
	jeunes	0	0	0	0	0
Centre-Nord	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0
	ensemble	0	0	0	0	0
	jeunes	0	0	0	0	0
Sahel	Hommes	0	0	0	0	0
	femmes	0	0	0	0	0
	ensemble	0	0	0	0	0
	jeunes	0	0	0	0	0
Total	Hommes	18	118	527	630	1293
	femmes	3	13	51	18	85
	Ensemble	21	131	638	753	1543
	Jeunes	9	24	55	3	91

2. Activités de sensibilisation

➤ Pour le compte de l'année 2020

Courant l'année 2020, en raison de la crise sanitaire marquée par l'apparition de la COVID- 19, le SP-ONAPREGECC et les démembrements de l'ONAPREGECC n'ont pas pu réaliser toutes les activités de sensibilisation prévues dans le programme d'activités. Néanmoins, les activités de sensibilisation réalisées ont pu toucher les leaders coutumiers et religieux, les femmes et jeunes, les représentants des OSC, des partis politiques et des médias dans les régions citées dans le tableau ci-dessous. Au total, 322 personnes dont 131 femmes soit 40.68% ont pris part aux activités de sensibilisation.

Tableau 4 : nombre de personnes sensibilisées en 2020

REGION	HOMMES	FEMMES	TOTAL
NORD	21	11	32
SAHEL	70	20	90
CENTRE-SUD	100	100	200
TOTAL	191	131	322

➤ Au titre de l'année 2021

En 2021, les activités de sensibilisation réalisées par l'ONAPREGECC ont touché 3 948 personnes parmi lesquelles 1 429 femmes (36,19%) et 526 jeunes (13,32%). Les personnes

touchées sont principalement les membres statutaires des observatoires villageois, des leaders coutumiers et religieux, des journalistes, des personnes déplacées internes, etc.

Le grand nombre de personnes touchées s'explique par l'organisation de sensibilisations grand public dans 6 villages de la région du Nord. Ces sensibilisations ont été renforcées par des émissions radiophoniques sur les thématiques en lien avec les conflits communautaires et la cohésion sociale dans les provinces du Nord.

Tableau 5 : nombre de personnes sensibilisées en 2021

REGION	HOMME	FEMME	TOTAL	Dont JEUNE
NORD	1 033	1 163	2 196	523
PLATEAU-CENTRAL	1 006	239	1 245	-
CENTRE-EST	234	4	238	
HAUTS-BASSINS	127	2	129	3
CENTRE-NORD	-	-	100	-
EST	19	21	40	-
CENTRE-SUD	263	259	522	-
CASCADES	-	-	21	-
TOTAL	2 682	1 688	4 491	526

3. Activités de formation

Au cours des années 2020 et 2021, les capacités des démembrements de l'Observatoire ainsi que celles d'autres acteurs étatiques et non étatiques ont été renforcées sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires, la nécessité de la préservation de la paix et de la cohésion sociale. Ces formations ont consisté en des transferts de connaissances à ces derniers dans l'optique de les rendre plus efficaces dans leurs actions. Les bénéficiaires sont regroupés en deux grands groupes à savoir les démembrements de l'ONAPREGECC et les OSC et autres acteurs étatiques.

3.1. Formation des démembrements de l'ONAPREGECC

Au total **1 588 membres** de l'ONAPREGECC ont vu leurs capacités renforcées. Il convient de souligner aussi que dans certaines localités, tous les membres ont été formés tandis que pour d'autres, seuls quelques membres ont bénéficié de ces formations qu'ils devraient restituer aux autres membres.

Les tableaux suivants donnent les proportions des membres formés par région et par sexe.

Tableau 6 : membres des démembrements ayant bénéficié des sessions de renforcement des capacités 2020-2021

Région	ANNEE	OREP REGE CC	OPPRE GECC	ODEP REGE CC	OVPR EGEC C	Total
Hauts-Bassins	2020	00	00	00	00	00
	2021	21	45	99	130	295
	Ensemble	21	45	99	130	295
Sud-Ouest	2020	21	00	00	00	21
	2021	00	60	83	00	143
	Ensemble	21	60	83	00	164
Cascades	2020	21	00	00	00	21
	2021	00	30	38	00	68
	Ensemble	21	30	38	00	89
Nord	2020	21	60	61	00	142
	2021	00	00	339	00	339
	Ensemble	21	60	400	00	481
Plateau-Central	2020	00	00	00	00	00
	2021	00	00	73	00	73
	Ensemble	00	00	73	00	73
Est	2020	23	06	10	18	57
	2021	00	15	45	120	60
	Ensemble	23	21	55	18	117
Centre-Est	2020	21	41	226	00	288
	2021	00	00	86	05	91
	Ensemble	21	41	540	05	607
Centre	2020	00	00	00	00	00
	2021	00	00	00	00	00
	Ensemble	00	00	00	00	00
Centre-Ouest	2020	00	00	00	00	00
	2021	00	49	00	00	49
	Ensemble	00	49	00	00	49
Boucle du Mouhoun	2020	02	04	04	18	28
	2021	00	00	00	00	00

		Ensem ble	02	04	04	18	28
Centre-Sud	2020	00	00	90	00	90	
	2021	00	00	00	00	00	
	Ensem ble	00	00	90	00	90	
Centre-Nord	2020	02	04	04	18	28	
	2021	00	00	30	48	78	
	Ensem ble	02	04	34	66	106	
Sahel	2020	02	04	04	16	26	
	2021	00	00	00	00	00	
	Ensem ble	02	04	04	16	26	
TOTAL			134	320	1517	252	2223

Tableau 7 : proportions des personnes formées par sexe et par catégorie en 2021

Région	HOMMES	FEMMES	Total	Dont JEUNES DE -35 ans
Hauts-bassins	277	18	295	29
Sud-Ouest	137	5	143	37
Cascades	59	9	68	16
Nord	306	33	339	00
Plateau Central	70	3	73	00
Est	55	05	60	00
Centre-Est	88	03	91	00
Centre	00	00	00	00
Centre-Ouest	00	00	00	00
Boucle du Mouhoun	00	00	00	00
Centre-Sud	28	08	36	00
Centre Nord	-	-	78	-

Sahel	00	00	00	00
TOTAL	1020	84	1105	82

Le tableau révèle une sous-représentation des femmes et des jeunes. Sur un total de 1069 personnes formées en 2021, 76 femmes et 82 jeunes représentant respectivement 7,11% et 7,67% y ont pris part.

3. 2. Formation des OSC et autres acteurs étatiques

Au Burkina Faso, il existe plusieurs structures/mécanismes autres que celui de l'ONAPREGECC dont les actions concourent à la promotion de la cohésion sociale et de la paix. Conformément à ses attributions telles que prévues à l'article 10 alinéa 5 du décret portant création de l'ONAPREGECC, le SP/ONAPREGECC a renforcé les capacités de ceux-ci afin d'améliorer leurs actions sur le terrain. Ce sont au total **379** membres d'organisations de la société civile (OSC) et autres structures étatiques parmi lesquels **229** hommes et **110** femmes, qui ont vu leurs capacités renforcées sur leur contribution dans la prévention et la gestion des conflits communautaires.

Tableau 8 : effectifs des organisations ayant bénéficié de renforcement des capacités

Organisations formées	HOMMES	FEMMES	JEUNES	TOTAL
Comités Locaux de l'Eau (CLE)	6	2	2	8
AGENCE DE L'EAU GOURMA ET LIPTAKO	02	00	00	02
ANIMATEURS RADIO	135	35	12	170
ORGANISATION DE JEUNES	50	50	100	100
COUTUMIERS ET RELIGIEUX	22	3	6	25
ONASSIM	22	2	0	24
GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS ET D'ELEVEURS	32	18	9	50
TOTAL	269	110	129	379

Le taux de participation des femmes et des jeunes à ces activités est faible. Il est de 25,02% et 34,03% respectivement pour les femmes et les jeunes.

NB : à l'issue de la formation des animateurs radio, il a été mis en place une plateforme des animateurs radio dénommée « Réseau d'Animateurs pour la Prévention et la Gestion des Conflits Communautaires » (RACPREGECC).

3. 3. Renforcement des capacités du personnel du SP/ONAPREGECC

Grace à l'appui des partenaires, certains agents de la structure ont bénéficié de renforcement de capacités au cours des années 2020 et 2021.

Tableau 9 : Renforcement des capacités du personnel

N°	Intitulé de l'activité	Structure organisatrice	Personnel du SP-ONAPREGECC ayant pris part
1.	Conflits communautaires et prévention de l'extrémisme violent	PNUD	10
2.	Approche Common Ground sur la gestion et la Transformation des conflits	Search For Common Ground	08

4. Tenue des sessions statutaires

Selon le décret n° 2015-1645/ PRES/ TRANS/ PM/ MJDHPC/ MATD/MEF portant création, composition, attributions et fonctionnement de l'Observatoire national de prévention et de gestion des conflits communautaires au Burkina Faso, les membres des différents observatoires se réunissent une fois par an en session ordinaire et en session extraordinaire chaque fois que de besoin sur convocation de leur Président. Ces sessions ont pour objectif de faire le bilan du fonctionnement des observatoires en vue de faire l'état des lieux des conflits et d'identifier les principales difficultés qui entravent leur dynamisation effective. C'est également l'occasion pour les membres des observatoires de proposer et de programmer les activités à réaliser dans le cadre de leurs missions.

Les sessions ordinaires du Conseil national et des Observatoires régionaux se tiennent régulièrement depuis l'année 2017. Par contre celles de plusieurs Observatoires provinciaux, départementaux, villageois ou sectoriels peinent dans leur grande majorité à se tenir pour absence de ressources financières. Toutefois, trente-deux (32) observatoires départementaux et six (6) observatoires provinciaux ont tenu leur session statutaire en 2020 et 2021.

Il ressort que les sessions statutaires constituent des activités importantes pour le processus d'opérationnalisation et de dynamisation du mécanisme de l'ONAPREGECC. Elles doivent être, pour cela, tenues de façon régulière.

5. La situation des conflits communautaires

5. 1. définitions des concepts

Le **conflit communautaire** : c'est un conflit qui oppose deux ou plusieurs groupes de personnes liés entre eux par un lien affectif ou une communauté d'intérêts. Les personnes en conflit peuvent aussi être des membres d'une même ethnie, d'une même religion, d'un même village, d'une même activité économique, etc. Il existe plusieurs types de conflits communautaires.

Le **conflit agropastoral** est un conflit qui oppose un agriculteur et un éleveur dont l'objet porte sur l'exploitation des ressources naturelles en lien avec l'agriculture et l'élevage.

Le **conflit foncier** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes physiques ou morales sur la reconnaissance ou la jouissance d'un droit lié à la terre.

Le **conflit lié à la chefferie traditionnelle** est un conflit lié à la dévolution successorale et opposant généralement deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs communautés.

Le **conflit intra religieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou groupes de personnes appartenant à la même communauté religieuse dont l'objet porte sur la religion.

Le **conflit interreligieux** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou groupes de personnes appartenant à deux ou plusieurs communautés religieuses distinctes dont l'objet porte sur la religion.

Le conflit **interethnique** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ethnique.

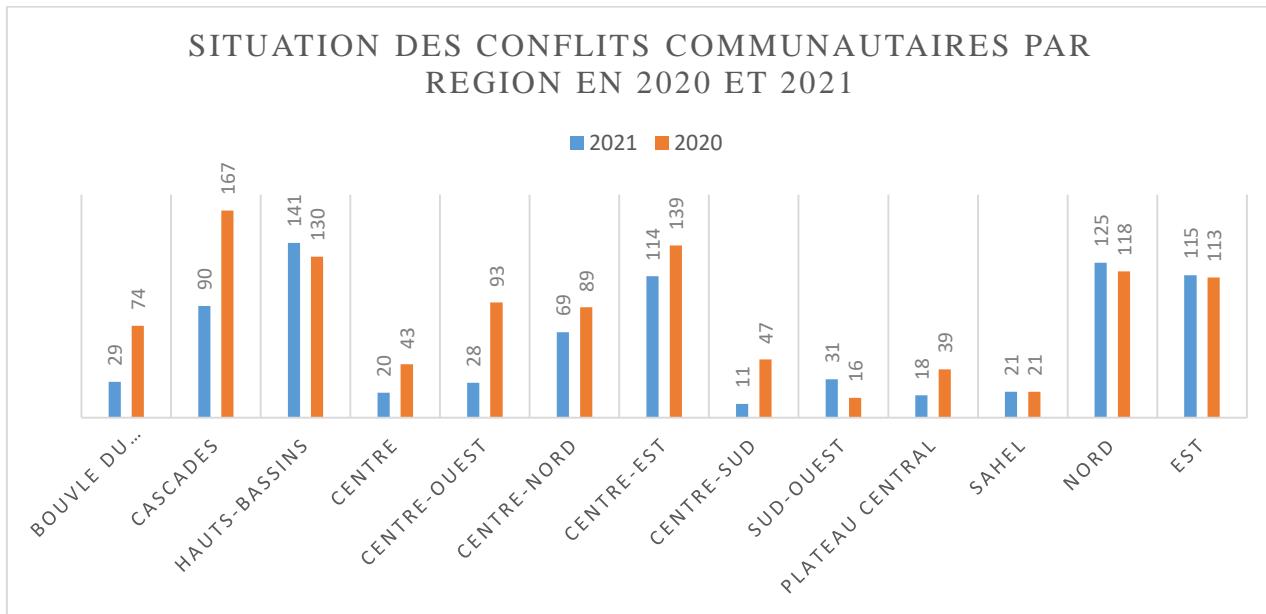
Le **conflit entre populations et exploitants miniers** est un conflit qui oppose soit les sociétés minières et les populations, soit les orpailleurs et les propriétaires terriens dont l'objet porte sur l'exploitation minière.

Le **conflit politique** est un conflit qui oppose deux ou plusieurs personnes ou, deux ou plusieurs groupes de personnes en raison de leur appartenance ou leurs intérêts politiques.

5. 2. Situation générale

Au cours de l'année 2020, les démembrements de l'ONAPREGECC ont enregistré 812 conflits communautaires. La région des Hauts-Bassins enregistre le plus grand nombre des conflits (17,4%), suivi de la région du Nord (15,4%), de la région de l'Est (14,2%), de la région du Centre-Est (14,0%). Les plus faibles taux sont enregistrés dans les régions du Sahel (2,6%), du Centre (2,5%), du Plateau-Central (2,2%) et du Centre-Sud (1,4%).

En ce qui concerne l'année 2021, 1 089 cas de conflits communautaires ont été enregistrés. Les régions des Cascades (167), du Centre-Est (139), des Hauts-Bassins (130), du Nord (118), de l'Est (113) ont connu les nombres de conflits les plus élevés.

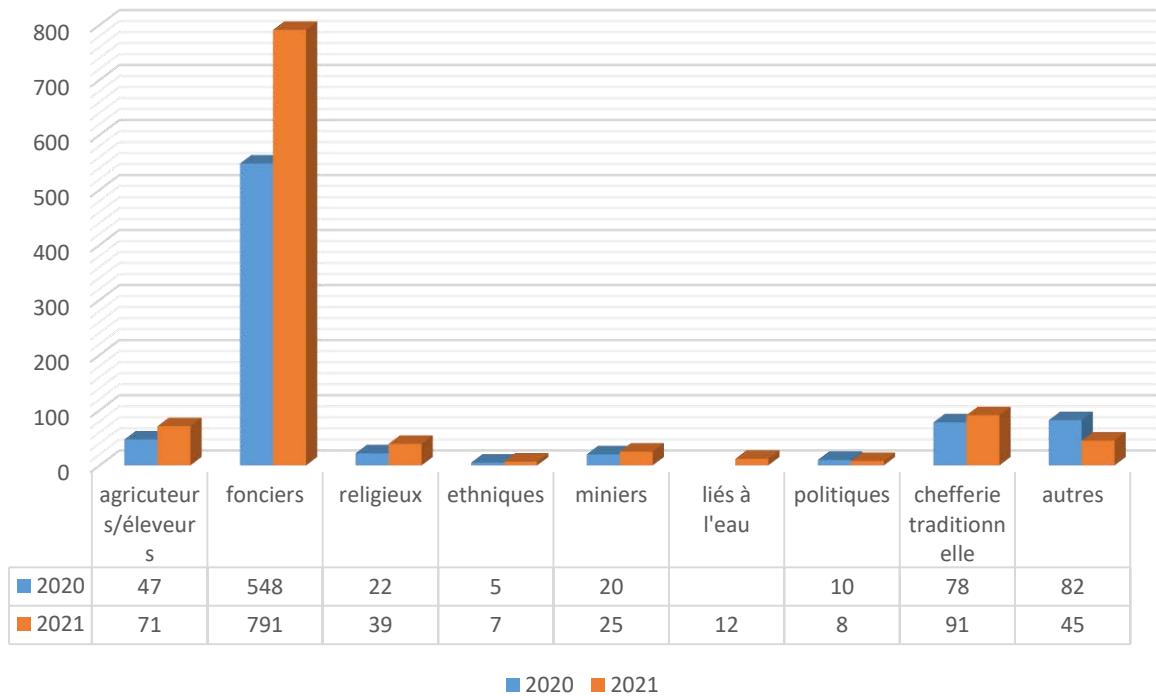


✓ Situation par typologies

La répartition des conflits communautaires selon la typologie en 2020 montre une forte dominance des conflits liés au foncier avec 67,5%, suivi des conflits liés à la chefferie coutumière avec 9,6%. Les conflits ethniques représentent le plus faible taux avec 0,6%.

Au cours de l'année 2021, un total de 1 089 cas de conflits communautaires ont été enregistrés et se désagrègent à 791 conflits fonciers (72.63%), 91 conflits liés à la chefferie traditionnelle, 39 conflits religieux, 8 conflits politiques, 71 conflits agriculteurs-éleveurs, 7 conflits ethniques, 25 conflits miniers, 12 conflits liés à l'eau et 45 autres conflits (incivisme, mariage précoce, rapt de femme, accusation de sorcellerie).

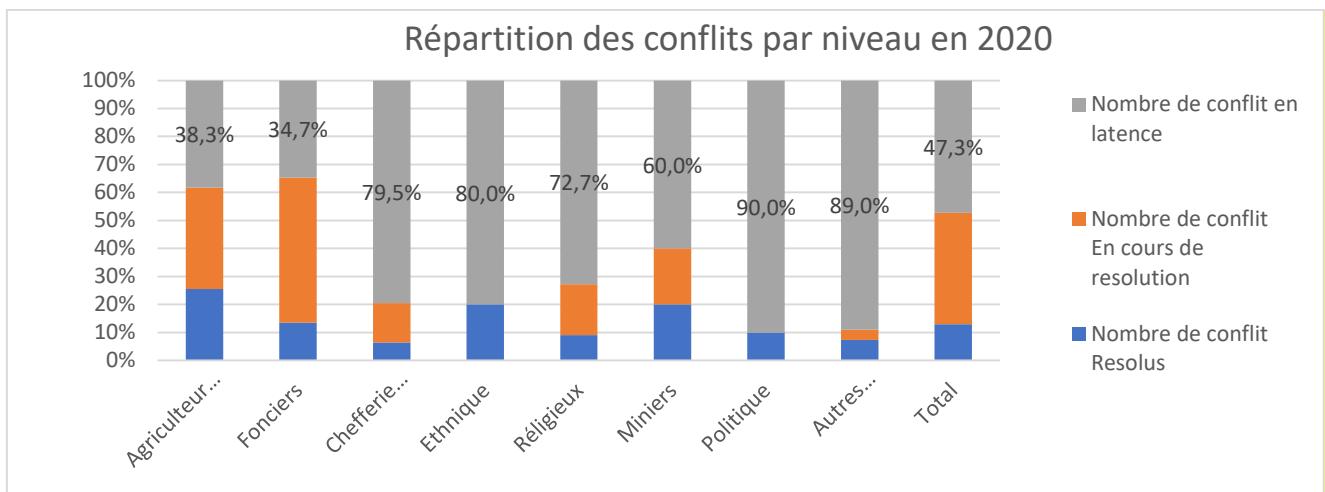
Situation des conflits par typologie en 2020 et 2021



✓ Situation par niveau de résolution de conflit

Sur 812 conflits communautaires enregistrés en 2020, 105 ont été résolus et 323 en cours de résolution. Les conflits agriculteurs-éleveurs sont les plus résolus avec un taux de résolution de 25,5%, suivis des conflits ethniques et des conflits miniers avec 20,0% chacun. La région de la Boucle du Mouhoun a résolu 37,9% des conflits qu'elle a connu, soit le plus fort taux de toutes les régions. La région du Sud-Ouest suit avec une résolution de 25,8% des conflits et la région du Sahel avec 23,8%.

Au cours de l'année 2021, sur les 1 089 cas de conflits communautaires enregistrés, dont 163 ont été résolus.



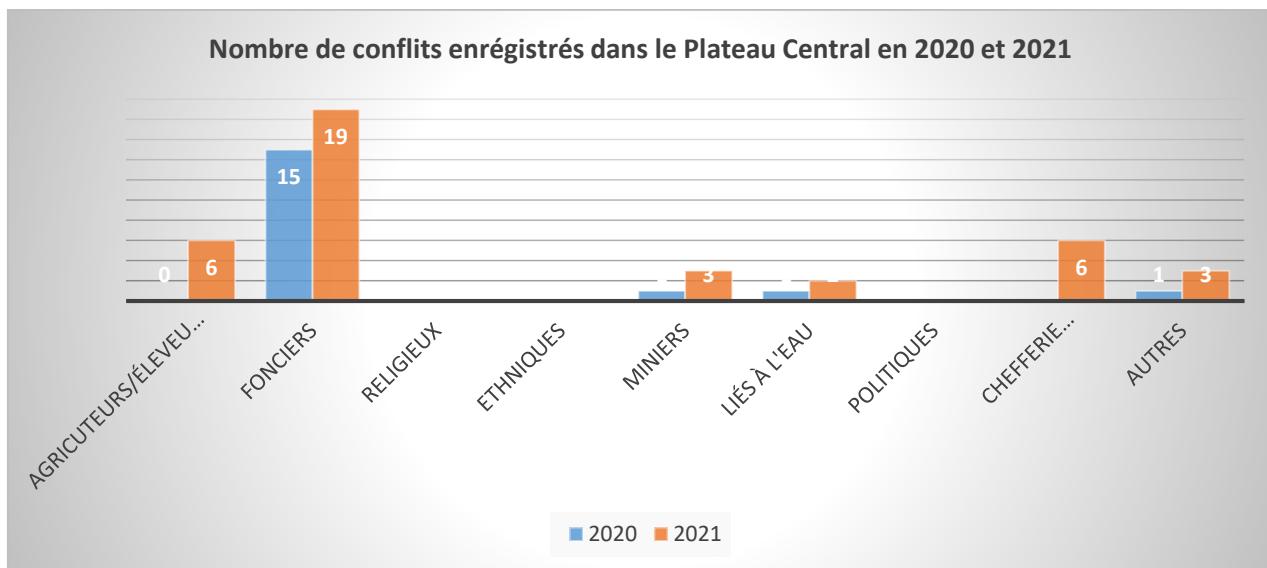
5.3. Situation par région

a. *La région du Plateau-Central*

La région du plateau central a connu 18 conflits communautaires en 2020 dont 1 a été résolu et 2 en cours de résolution. Ces conflits sont principalement liés au foncier qui représente 83,3% des conflits. On peut aussi observer un conflit minier, un conflit lié à la chefferie traditionnelle et un conflit lié à la gestion de l'eau classé dans autres conflits.

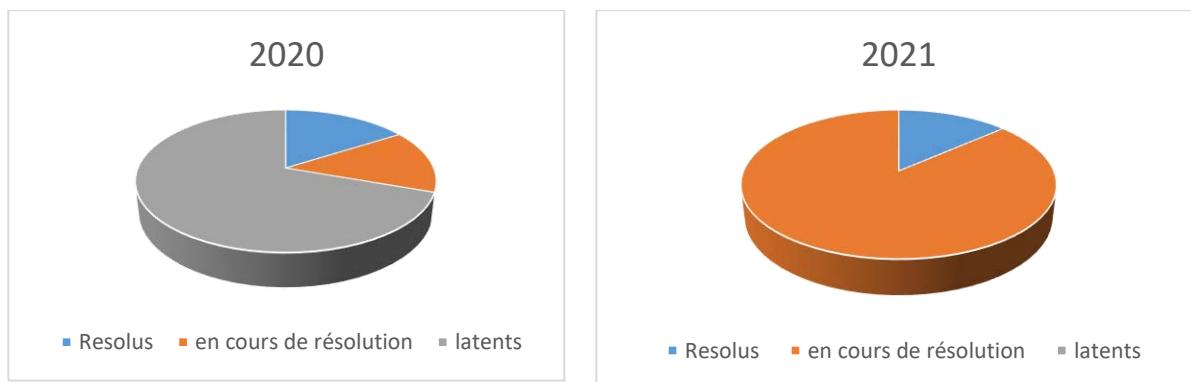
En 2021, ce sont 39 conflits communautaires qui ont été enregistrés, dont 19 fonciers, 6 liées à la chefferie traditionnelle, 6 agriculteurs-éleveurs, 3 conflits miniers, 2 conflits liés à l'eau et 3 autres conflits. Parmi ces conflits, 6 ont été résolus et le reste était en cours de résolution.



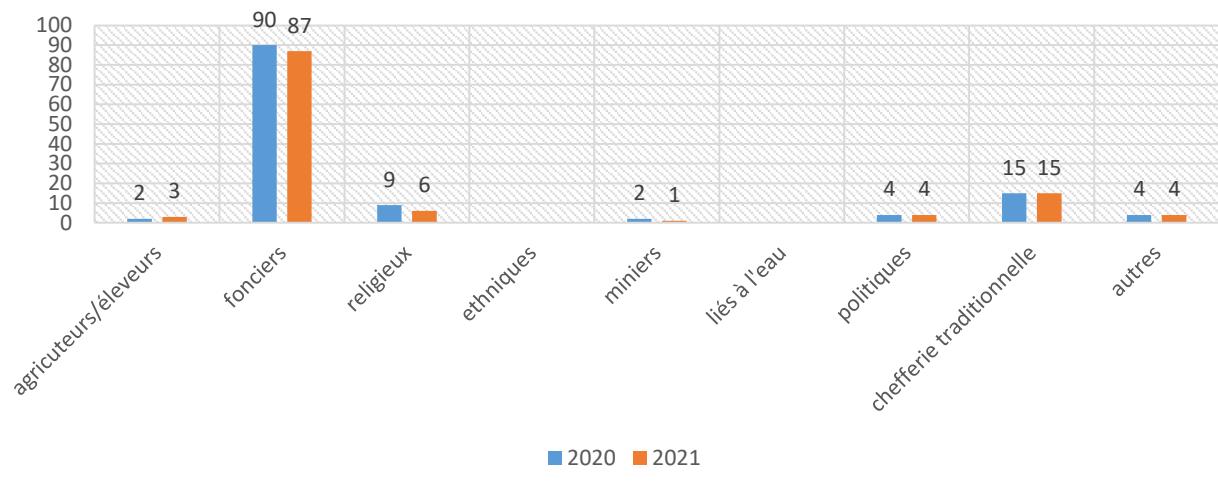


b. La région du Nord

En 2020, la région du Nord a connu 125 conflits communautaires. Parmi ces conflits, 20 ont été résolus et 18 sont en cours de résolution. Aussi, on note que les conflits liés au foncier représentent 65,6%, ceux liés à la chefferie traditionnelle 12,8% et les conflits liés à la religion 8,8%. Ces conflits impliquent des personnes physiques ou morales et des actions de résolutions sont parfois engagées. En 2021, 118 conflits communautaires ont été enregistrés, dont 87 fonciers, 15 liés à la chefferie traditionnelle, 6 religieux, 4 politiques, 3 agriculteurs-éleveurs, 1 minier et 4 autres conflits. Le nombre de conflit résolus s'élève à 16.



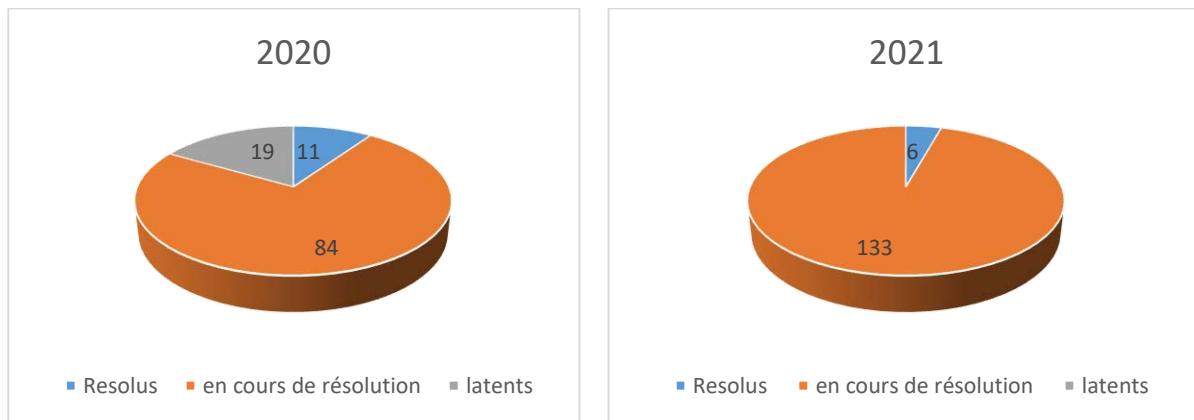
Situation des conflits dans le Nord

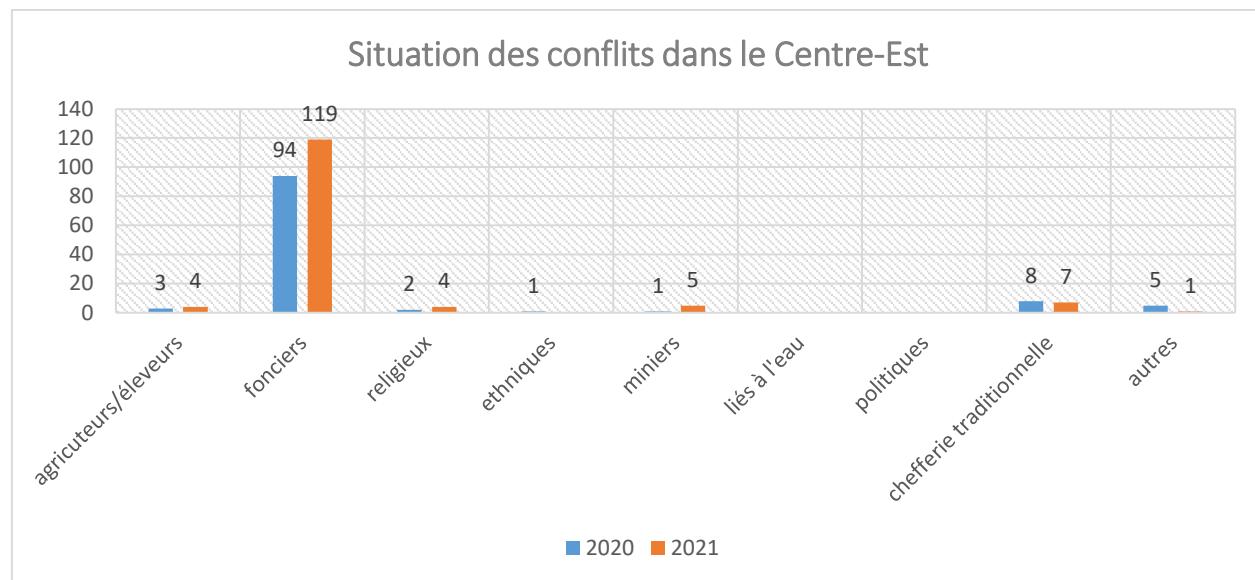


c. La région du Centre-Est

Pour l'année 2020, la région du Centre-Est a connu 114 conflits communautaires. Parmi ces conflits, 11 ont été résolus et 84 sont en cours de résolution. Aussi, on note que les principaux conflits enregistrés sont ceux liés au foncier qui représentent 82,5%, ceux liés à la chefferie traditionnelle (7,0%) et les conflits agriculteurs/éleveurs (2,6%).

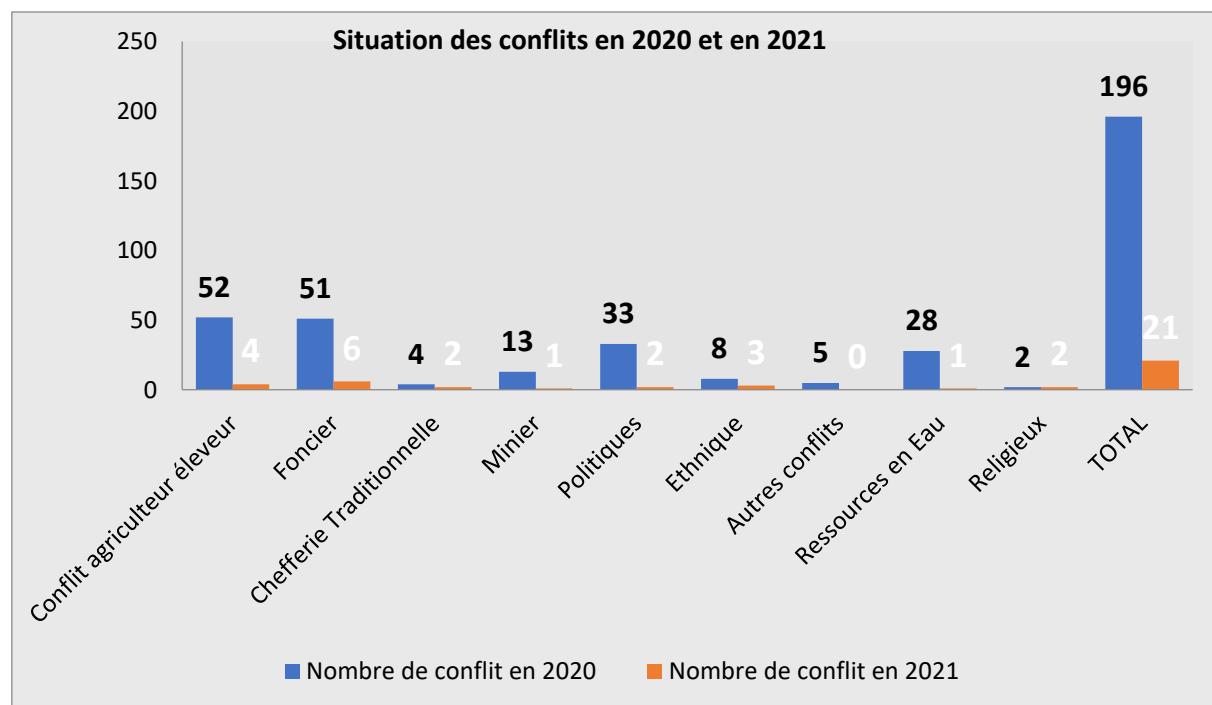
En 2021, le nombre de conflits dans la région a évolué passant à 139 conflits communautaires en majorité liés au foncier (119). Les autres conflits sont liés à la chefferie traditionnelle (7), la religion (4), au fait des agriculteurs-éleveurs (4) et à l'exploitation minière (5).





d. La Région du Sahel

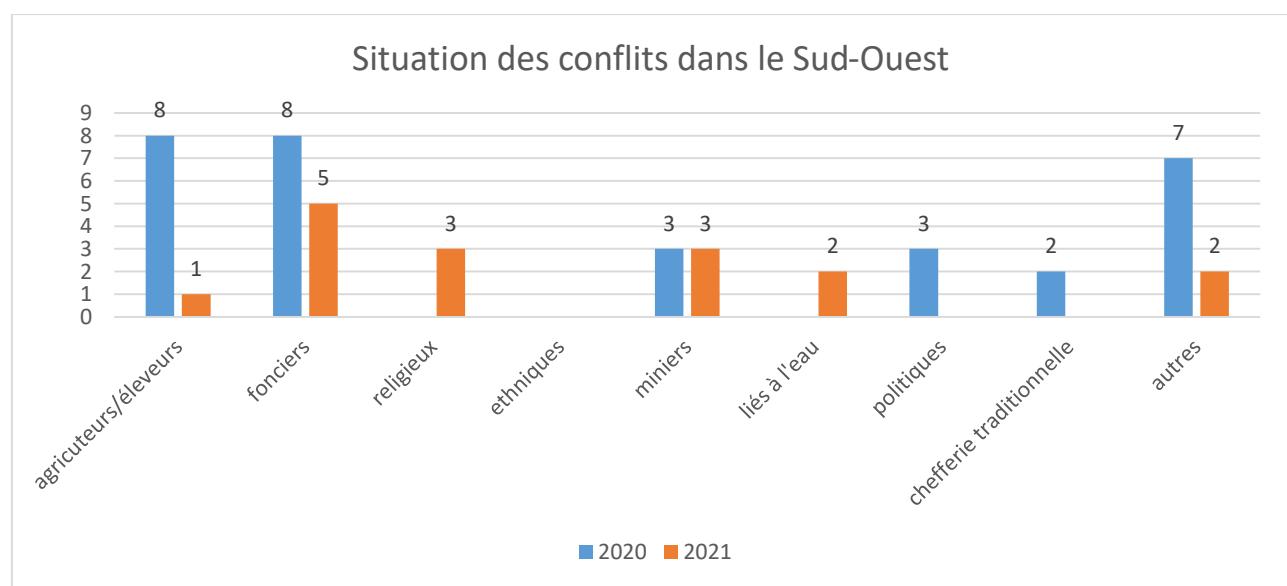
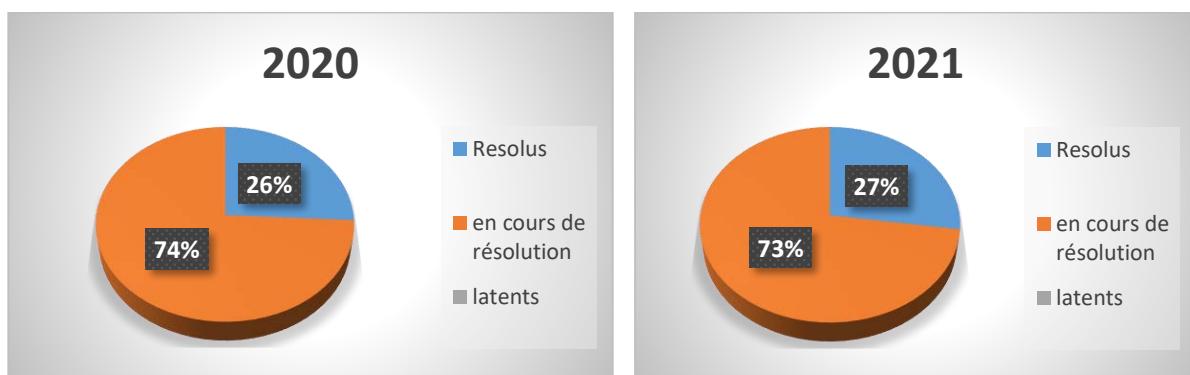
Au cours de l'année 2020, la région du Sahel a enregistré 196 conflits communautaires dont 38 résolus et 158 en cours de résolution. Ces conflits enregistrés sont en général de type foncier, agriculteur/éleveur et lié à la chefferie traditionnelle. Pour l'année 2021, au total 21 conflits communautaires ont été enregistrés, dont 4 conflits agriculteurs-éleveurs, 2 conflits religieux, 2 liés à la chefferie traditionnelle, 6 conflits fonciers, 1 minier, 2 politiques, 1 conflit lié à l'eau et 3 conflits ethniques. 7 de ces conflits ont été résolus et 14 en cours de résolution.



e. La région du Sud-Ouest

Plusieurs types de conflits communautaires ont été enregistrés dans la région du Sud-Ouest en 2020. Il s'agit des conflits fonciers, des conflits miniers, des conflits entre agriculteurs et éleveurs, des conflits interethniques, des conflits religieux, des conflits liés à l'eau, des conflits politiques. Pour l'année 2020, la région a enregistré 31 conflits parmi lesquels 08 ont été résolus et 23 autres en cours de résolution.

Au cours de l'année 2021, 16 conflits communautaires dont 5 fonciers, 3 religieux, 3 miniers, 1 conflit agriculteurs-éleveurs, 2 conflits liés à l'eau et 2 autres conflits ont été enregistrés dans la région.

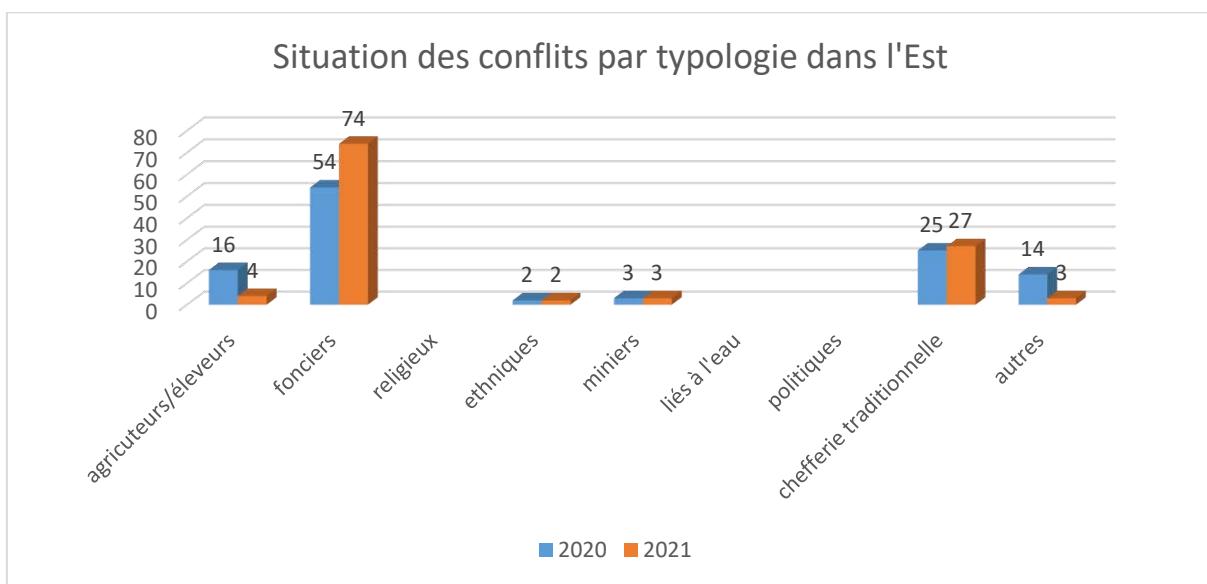
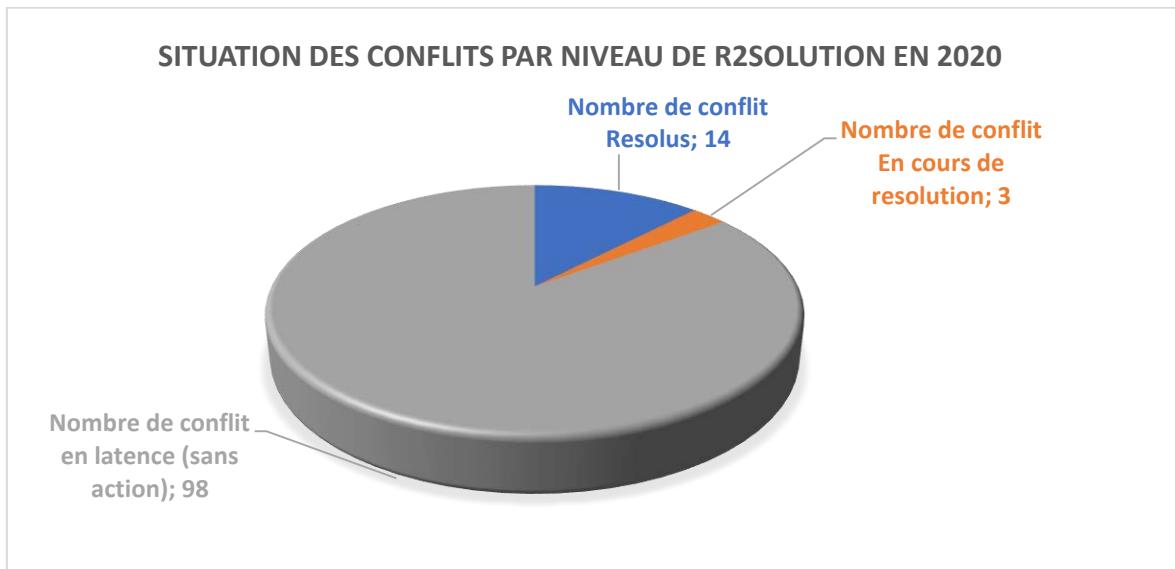


f. La région de l'Est

Au cours de l'année 2020, il a été enregistré dans la région 115 conflits communautaires dont 14 résolus et 101 en cours de résolution. Dans cette région, les conflits les plus récurrents au cours de ladite période sont les conflits fonciers (47,0%), les conflits liés à la chefferie

traditionnelle (21.7%), les conflits agriculteurs/éleveurs (13.9%), les conflits interethniques, les conflits liés à l'eau.

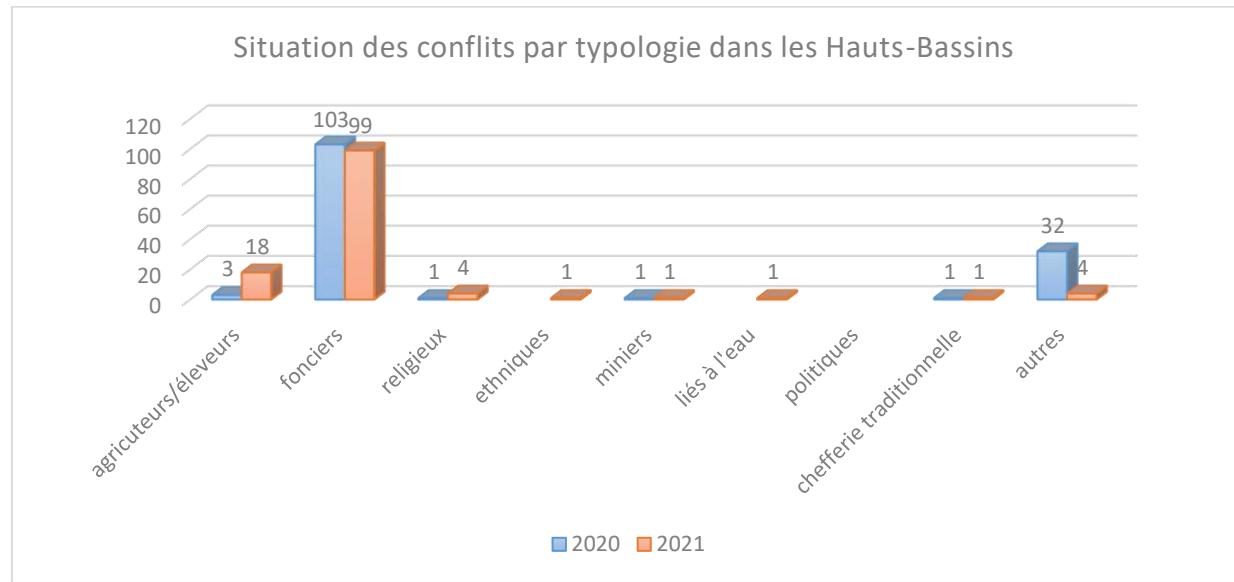
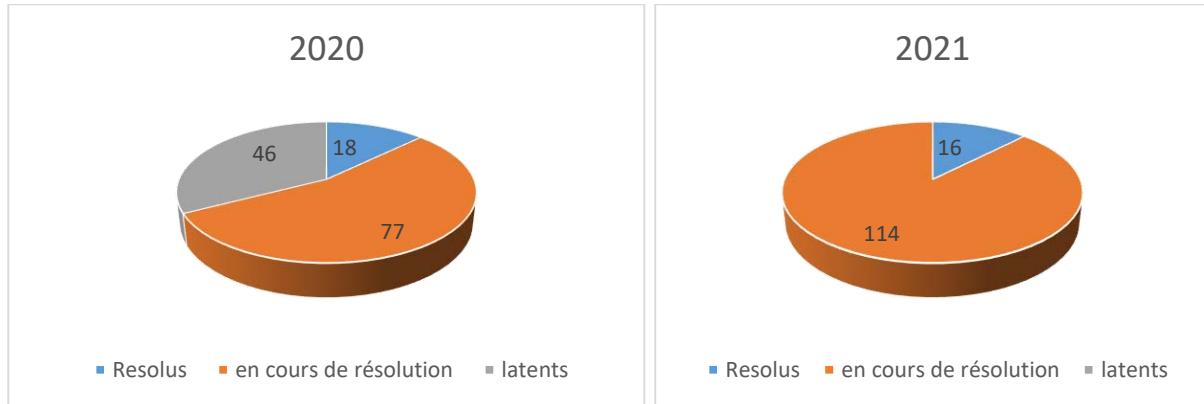
Pour l'année 2021, on note une légère baisse du nombre des conflits qui est passé à 113 conflits communautaires dont 74 fonciers, 27 liés à la chefferie traditionnelle, 4 agriculteurs-éleveurs et 3 miniers, 2 conflits ethniques et 3 autres conflits.



g. La région des Hauts-Bassins

Au cours de l'année 2020, on a dénombré dans la région des Hauts-bassins 141 conflits communautaires, dont 18 résolus et 77 en cours de résolution. Dans cette région, les conflits qui opposent régulièrement les populations sont : les conflits fonciers (73.0%), les conflits religieux (0.7%), les conflits agriculteurs éleveurs (2.1%), les conflits liés à la chefferie traditionnelle (0.7%) et les conflits miniers (0.7%).

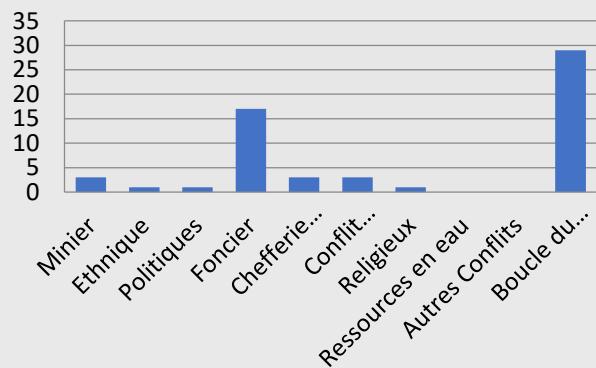
La région a connu une légère baisse du nombre en 2021, soit 130 conflits communautaires, dont 99 fonciers, 18 conflits agriculteurs-éleveurs, 4 religieux et 1 chefferie traditionnelle, 1 conflit minier, 1 conflit lié à l'eau, 1 conflit ethnique et 4 autres.



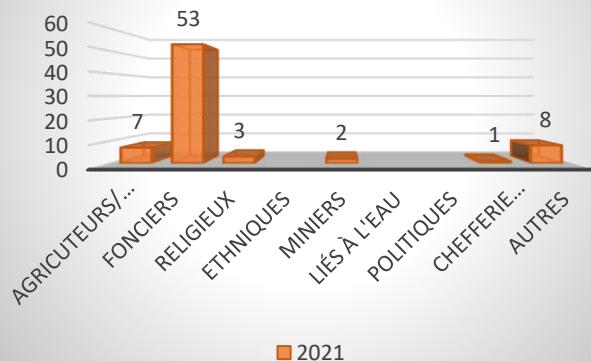
h. La région de la Boucle du Mouhoun

En 2020, la région de la Boucle du Mouhoun a connu 29 conflits communautaires dont 11 ont été résolus et 01 en cours de résolution. Les conflits liés au foncier représentent 58.6%, suivis des conflits agriculteurs-éleveurs (10.3%), chefferie traditionnelle (10.3%) et minier (10.3%). La région a connu une hausse de plus de 100% du nombre de conflit en 2021. En effet, 74 conflits communautaires ont été enregistrés avec 53 conflits fonciers, 7 conflits agriculteurs-éleveurs, 1 conflit lié chefferie traditionnelle, 2 miniers, 3 conflits religieux et 8 autres conflits.

Situation des conflits en 2020



Situation des conflits en 2021



i. La région des Cascades

La région des Cascades a connu 90 conflits communautaires, dont 11 ont été résolus et 79 en cours de résolution au cours de l'année 2020. Les conflits liés au foncier représentent 77.8%, suivis des conflits agriculteurs-éleveurs avec 7.8, des conflits liés à la chefferie traditionnelle avec 5.6%, des conflits religieux (2.2%) et des conflits miniers (1.1%).

En 2021, le plus grand nombre de conflits a été enregistré dans les Cascades. En effet, la région a connu 167 cas de conflits. Les conflits les plus récurrents sont les conflits fonciers (129), les conflits agriculteurs-éleveurs (9) et les conflits liés à la chefferie traditionnelle (11). On note toutefois, un effort dans la prise en charge de ces conflits puisque 40 cas ont été résolus, soit presque 24% de la totalité des conflits

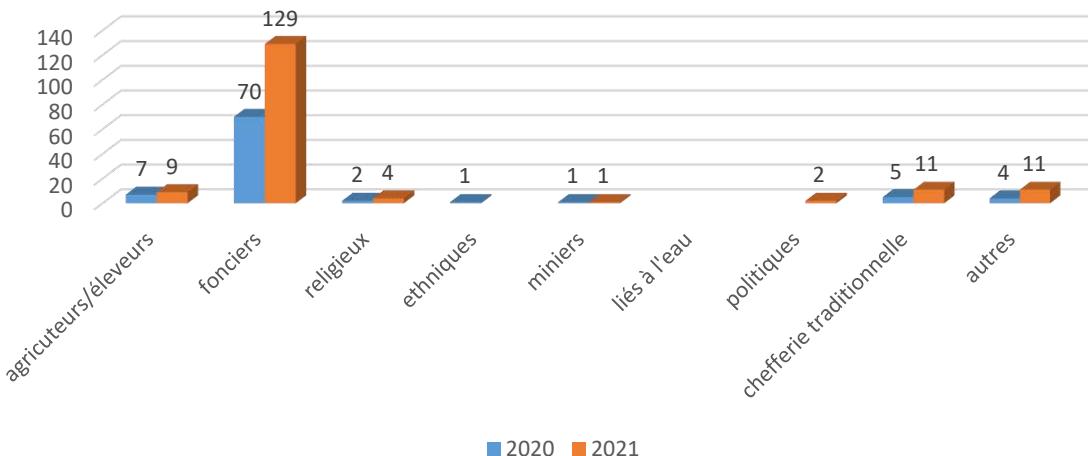
2020



2021



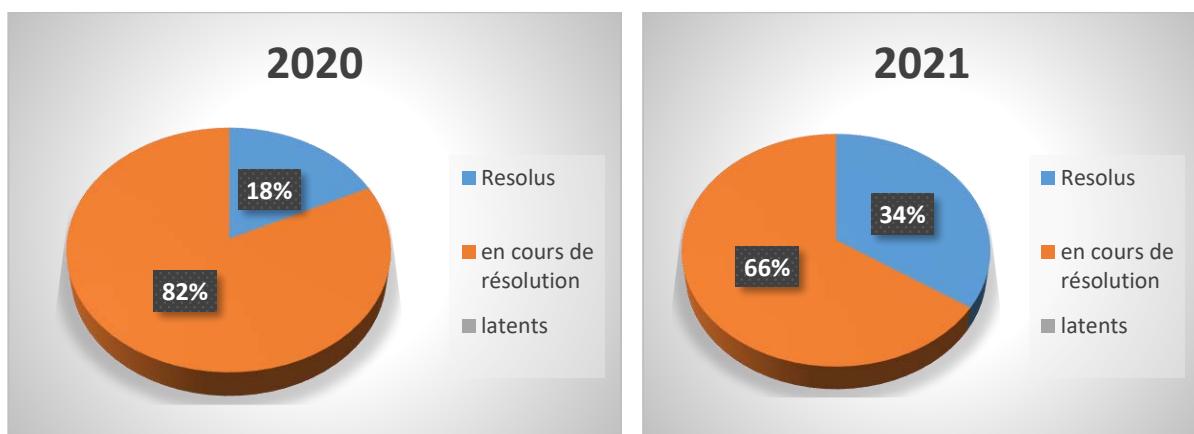
Situation des conflits par typologie dans les cascades



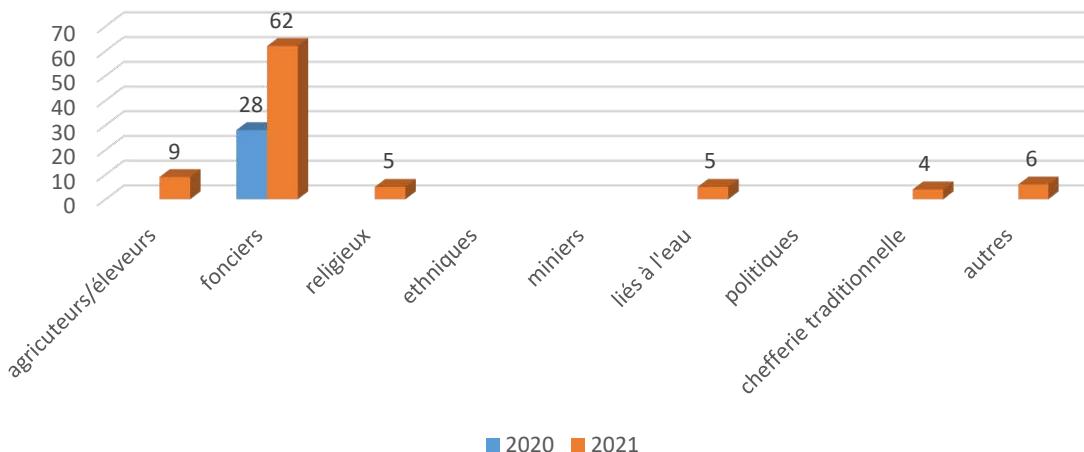
j. La région du Centre-Ouest

La région du Centre-Ouest a connu 28 conflits communautaires, tous liés au foncier dont 05 ont été résolus 23 en cours de résolution au compte de l'année 2020.

Le Centre-Ouest fait partie des régions qui ont connu une hausse substantielle du nombre de conflit entre 2020 et 2021. En effet, le nombre de conflits dans cette région est passé de 28 en 2020 à 93 en 2021 conflits communautaires dont 62 fonciers, 5 religieux et 4 liés à la chefferie traditionnelle, 9 conflits agriculteurs/éleveurs, 5 conflits liés à l'eau et 6 autres conflits. Le taux de résolution des conflits est supérieur à 34% avec 32 conflits résolus.



Situation des conflits par typologie dans le Centre-Ouest

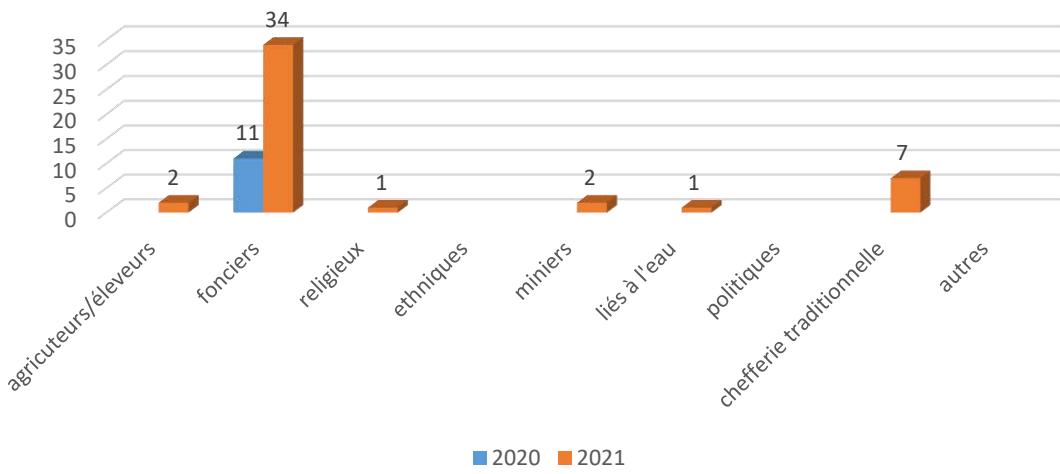


k. La région du Centre-Sud

La région du Centre-sud a enregistré 11 conflits communautaires en 2020. Ces conflits sont essentiellement des conflits fonciers (6) et liés à la chefferie traditionnelle (5). Aucun de ces conflits n'a été résolu. Cependant des actions sont entreprises par les acteurs pour leur résolution.

Ces chiffres ont évolué en 2021. Au total, 47 conflits ont été enregistrés au cours cette année dont 34 fonciers, 7 conflits liés chefferie traditionnelle, 1 conflit lié à l'eau, 2 conflits miniers, 2 conflits agriculteurs/éleveurs et 1 religieux.

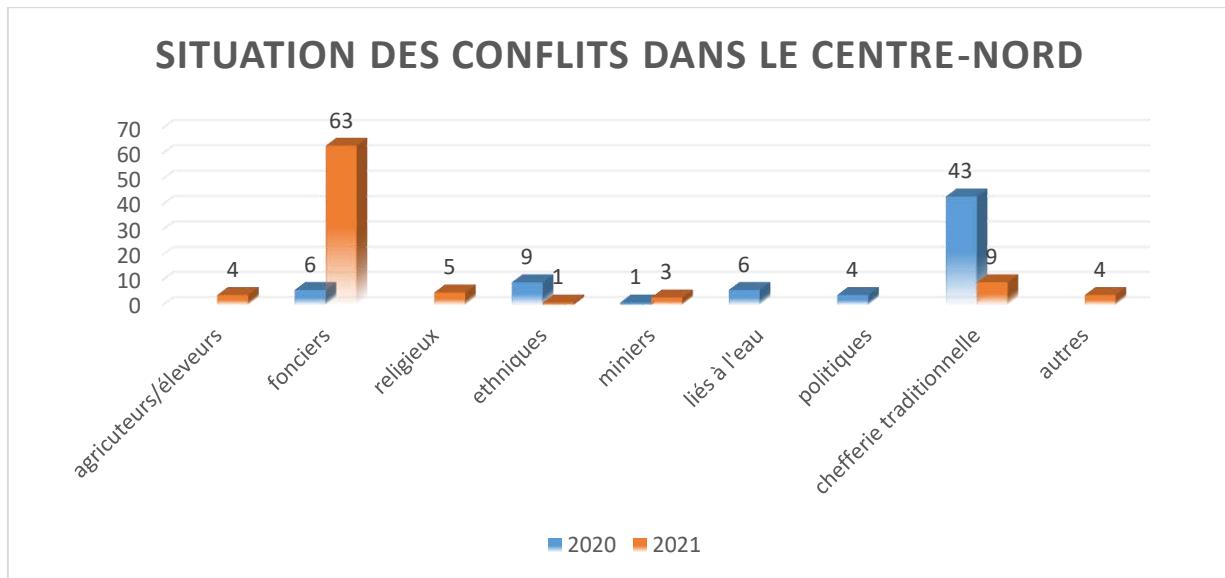
Situation des conflits dans le Centre-Sud



l. La région du Centre-Nord

En 2020, la région du Centre-Nord a connu 69 conflits communautaires. Les conflits les plus répandus dans cette région sont les conflits fonciers (62.3%) suivis des conflits liés à la chefferie traditionnelle (13.0%), conflits religieux (8.7%), miniers (5.8) et des conflits agriculteurs éleveurs (1.4%).

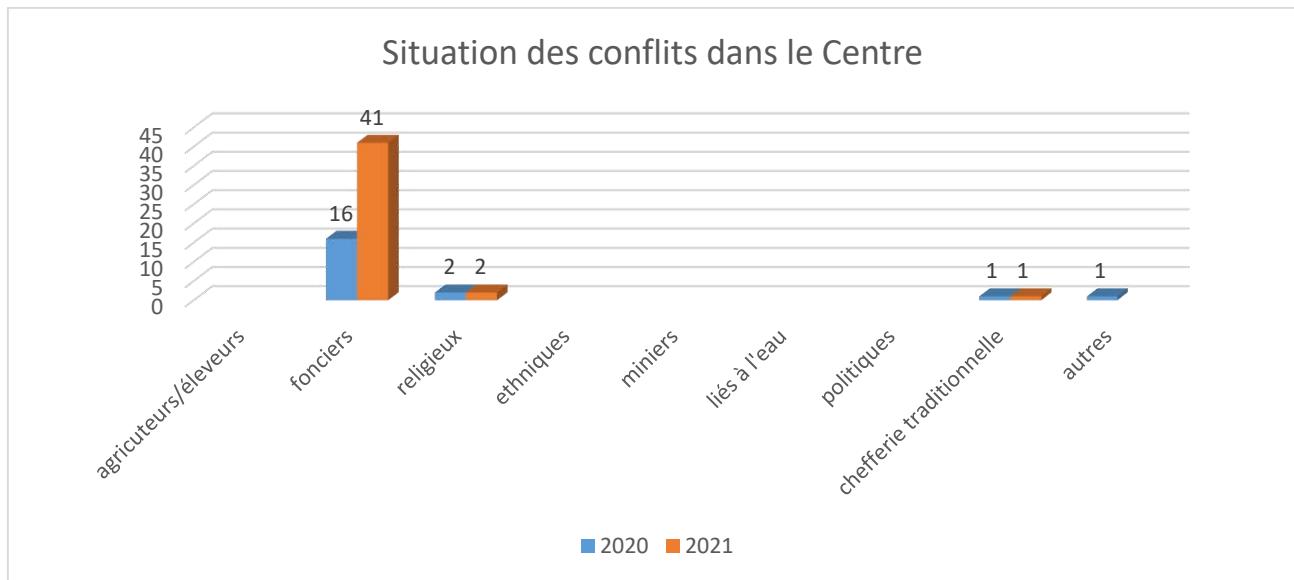
En 2021, 89 conflits communautaires ont été enregistrés, dont 63 fonciers, 9 liés à la chefferie traditionnelle, 5 religieux, 4 conflits agriculteurs/éleveurs, 1 conflit ethnique, 3 conflits minier et 4 autres conflits.



m. La région du Centre

La région du Centre a connu au cours de l'année 2020, 20 conflits communautaires, dont seize (16) liés au foncier, deux (02) à la religion, un (01) à la chefferie traditionnelle et un (01) lié à autre type de conflit. Si des actions ont été entreprises, force est de reconnaître qu'un seul conflit lié au foncier a connu de résolution au cours de l'année 2020 et 17 en cours de résolution.

En 2021, ont été enregistrés 43 conflits communautaires, dont 41 fonciers, 2 religieux et 1 lié à la chefferie traditionnelle.



Il ressort de l'analyse que certains conflits ont plus d'impacts négatifs sur le vivre ensemble que d'autres. En effet, on peut enregistrer un taux élevé de conflits dans une région avec des impacts mineurs sur le vivre ensemble contrairement à d'autres régions qui ont enregistré un faible taux de conflits dont les effets impactent fortement la cohésion sociale. C'est le cas de la région des Hauts-bassins qui a enregistré le plus grand nombre de conflits communautaires mais qui parvient à les prendre en charge contrairement aux régions du Centre-sud et du Sud-ouest qui ont enregistré moins de conflits dont la prise en charge s'avère difficile.

6. *Les parties en conflit et les actions de résolution*

a. Les parties en conflit

On peut déterminer, en fonction des régions et des types de conflits, plusieurs acteurs impliqués dans les conflits communautaires. En effet, dans toutes les régions du pays, les acteurs identifiés en général dans les conflits les plus récurrents sont, entre autres :

- les agriculteurs et les éleveurs ;
- les exploitants de cours d'eau ou de forage ;
- les fidèles de certaines confessions religieuses (les mouvements sunnites aux autres musulmans) ;
- les populations de villages environnants ;
- les communautés ethniques (peulhs et mossé, bwaba et peulhs, mossi et bwaba, peulhs et samo, peulhs dogons et dozo, dogossé aux gans, les dogossé aux dogossé, peulhs aux karaboro, Chef de terre de Zanawa contre les lobi) ;

- les groupements de pêcheurs et des particuliers ;
- les propriétaires terriens et promoteurs immobiliers ;
- les propriétaires terriens et les autorités administratives et communales ;
- les autochtones et orpailleurs allogènes ;
- les autochtones aux allogènes ;
- les chefs coutumiers et orpailleurs ;
- la communauté chrétienne (protestante) et la communauté traditionnelle (famille royale) ;
- les groupes de jeunes aux sociétés minières ;
- les partisans d'un nouveau chef et ceux de l'ancien chef ;
- les populations autochtones à des migrants qui exploitent leur terre ;
- les exploitants miniers ;
- les leaders coutumiers ou de l'administration locale ;
- les leaders religieux et les populations ;
- les producteurs d'anacarde, les propriétaires terriens et les éleveurs ;
- les notabilités coutumières.

b. Les actions de résolution

En cas de conflits, des actions sont entreprises par plusieurs acteurs dont les membres de l'ONAPREGECC et des personnes ressources. Il s'agit des actions de sensibilisation et de gestion des conflits. Parmi elles, on peut citer :

- la conciliation ;
- la médiation ;
- les séances de sensibilisation rentrant dans le cadre de la promotion de la cohésion sociale dans le but de prévenir la naissance ou l'éclatement des conflits ;
- la parenté à plaisanterie en vue de concilier les positions et de faire les divergences de manière durable ;
- des procédures devant les juridictions compétentes sont engagées si les tentatives de conciliation échouent dans certains cas ;
- l'organisation de rencontres tripartites périodiques (annuelle) regroupant les régions du Sud-Ouest (Burkina), du Boucani (RCI), et de la Uper volta (Ghana) sur la lutte contre l'insécurité transfrontalière dans le cadre de certains conflits

- les contributions des services techniques (agriculture, élevage, environnement...) à la résolution de certains conflits ;
- le règlement à l'amiable.

c. Des exemples de résolutions

En termes d'actions de résolution de conflits, certains observatoires ont mené des actions concrètes au cours des années 2020 et 2021. Ces observatoires se sont particulièrement illustrés dans la prévention et la gestion des conflits dans leur localité grâce à l'appui technique et financier qui leur ont été apportés par certains partenaires. Il s'agit notamment des observatoires départementaux de Kando dans la région du Plateau-central, de Kogho et de Mégouet dans la région du Centre-est, de Kourouma de Koudougou dans la région des Hauts-bassins.

A titre illustratif, les membres de l'ODPREGECC de Koudougou ont résolu, à travers des concertations et des échanges avec les parties, un conflit ayant opposé des agriculteurs à certains éleveurs du fait de la dévastation d'un champ. Un autre conflit enregistré dans le ressort territorial du même observatoire a opposé les jeunes aux coutumiers du village de Korédeni relativement à la coupe abusive de bois dans la forêt sacrée. Des démarches de concertation ont été entreprises par l'observatoire villageois de Korédéni de concert avec l'ODPREGECC de Koudougou pour la résolution du problème auprès des coutumiers afin de pardonner l'acte posé par les jeunes en erreur. Suite à ces démarches ce conflit a été définitivement résolu.

Aussi, dans un conflit minier opposant les habitants des villages de Guiloughin et de Fatimatenga à la société Minière de Guiloughin dans le département de Kogho, les membres de l'observatoire départemental de Kogho avec à leur tête le président dudit observatoire ont pu résoudre diligemment ce conflit avec l'appui de certaines personnalités sur place.

Par ailleurs, l'ODEPREGECC de Orodara a pu mettre fin au conflit qui opposait une communauté d'agriculteurs à une autre communauté d'agriculteurs du fait des dégâts causés par l'utilisation d'insecticides dans un champ. Grace à ces bons offices, l'Observatoire a su concilier les positions. Dans un autre conflit ayant opposé les agriculteurs aux éleveurs suite à l'utilisation de poison par les agriculteurs occasionnant la mort d'une vingtaine d'animaux, l'ODEPREGECC de Orodara, assisté par des personnes ressources a entrepris des actions de concertations, toute chose ayant permis de mettre fin au conflit.



A



Sur les images A et B résolution d'un conflit communautaire dans le département de Kogho par le démembrement de l'ONAPREGECC



Séance de sensibilisation dans une famille où les membres s'opposaient sur l'exploitation d'un champ dans le village de Koundougou par l'observatoire départemental.



Sortie de résolution d'un conflit foncier à Koundougou par les membres de l'observatoire départemental.

d. Causes des conflits communautaires

Les causes des conflits communautaires sont multiples. Elles peuvent être cernées en fonction de leur typologie.

Les causes des conflits fonciers

On peut retenir :

- la revendication de la propriété d'un terrain par deux personnes ou groupes de personnes ;
- la cession d'une très grande superficie de terrain par une partie sans le consentement des autres membres de la famille ;
- la contestation des limites territoriales de deux villages ;
- la vente illicite des réserves d'un village ;
- la volonté d'une partie de vendre des terres qui lui avaient été prêtées ;
- le retrait des terres par les propriétaires terriens aux exploitants ;
- la vente des terres cultivables par des propriétaires terriens à des promoteurs immobiliers sans consultation des exploitants ;
- la revendication de la propriété de terres vendues à des promoteurs immobiliers ;
- l'opposition des propriétaires terriens à l'application des plans de lotissement ;
- l'occupation illégale d'une portion de terrain relevant des Aménagements des Vallées des Volta (AVV) ;
- le défrichage d'un bois sacré ;
- la contestation des limites de champs ;
- la vente de terres d'un village par un ressortissant d'un autre village ;
- L'accaparement et vente de terres familiales ;
- la contestation de la délimitation de pistes à bétail et de zones de pâture ;
- le non-respect des limites de champs matérialisées par la justice ;
- le retrait des terres par les héritiers du donateur après le décès de celui-ci.

Les causes liées à la chefferie traditionnelle

Elles se résument comme suit :

- l'intronisation d'une personne inéligible;
- l'auto proclamation d'une personne comme chef ;
- le non-respect des règles de dévolution successorale ;
- la contestation d'un chef par une partie de la population ;
- l'intronisation d'une personne du vivant du chef ;
- la revendication de la chefferie par deux personnes ;
- l'intronisation de deux chefs dans une même localité.

Les causes des conflits politiques

Ce sont :

- la contestation de l'élection d'un maire ;
- le nomadisme politique ;
- le conflit de leadership au sein d'un même parti ;
- l'intolérance entre acteurs politiques ;
- la contestation des résultats des élections ;
- l'instrumentalisation de la population ;

- la mésentente entre deux (02) partis politiques.

Les causes des conflits miniers

On dénombre à cet effet :

- l'installation d'un site d'orpaillage dans un champ ;
- le non-respect des engagements par les sociétés minières ;
- la revendication d'un site d'orpaillage par deux villages ;
- la violation du périmètre d'une société minière par les orpailleurs ;
- la profanation de tombes par les orpailleurs ;
- la destruction des lieux de culte par les orpailleurs ;
- la revendication d'un site d'orpaillage par une partie de la population ;
- l'installation d'un site d'orpaillage à proximité d'une voie ou des habitations.

Les causes des conflits agriculteurs éleveurs

Nous comptons essentiellement :

- les dégâts de champs par les animaux ;
- la pâture à proximité des zones de cultures ;
- l'obstruction de pistes à bétail par les agriculteurs ;
- les préjugés à l'égard d'une ethnie ;
- la plainte liée à la non prise en compte des besoins spécifiques d'une communauté ;
- l'absence de schémas d'aménagement ;
- la contestation de la délimitation d'une zone de pâture ;
- l'occupation de zones de pâture par des agriculteurs ;
- l'occupation de campements par les agriculteurs en l'absence des éleveurs partis en transhumance.

Les causes des conflits liés à l'eau

Il s'agit de :

- l'opposition liée à l'utilisation de l'eau ;
- l'obstruction des pistes à bétail accédant aux points d'eau ;
- le refus de participer à l'entretien d'un forage.

Les conflits intra religieux

On peut citer :

- le conflit de leadership ;
- la revendication de la propriété d'un lieu de culte ;
- l'intolérance.

Les conflits inter-ethniques

On distingue :

- l'intolérance ;
- les soupçons de complicité avec des groupes armés ;

- les préjugés d'une communauté sur une autre.

e. Conséquences des conflits communautaires

Les conséquences des conflits communautaires sont multiples, on peut citer :

- la dégradation du vivre-ensemble ;
- l'atteinte à l'intégrité physique et morale : environ 30 blessés ;
- l'atteinte au droit à la vie : environ 64 personnes décédées dans les affrontements communautaires ;
- la destruction de biens : habitations, greniers, champs, récoltes ;
- le déguerpissement d'exploitants (commerçants, artisans, agriculteurs) par des propriétaires terriens : au sud-ouest, un conflit foncier à Poura (département de Nako) a engendré le déguerpissement de 537 migrants agricoles dont 61 chefs de ménages ;
- le déplacement de populations ;
- la perturbation des activités pédagogiques ;
- la division au sein de la population en cas de bicéphalisme ;
- la réduction de l'implication des autorités traditionnelles à la résolution des conflits communautaires ;
- le blocage de la tenue de sessions statutaires des conseils municipaux ;
- l'entrave aux actions et aux projets de développement de la localité ;
- la perturbation des activités des sociétés minières ;
- la destruction des lieux de culte ;
- le dysfonctionnement de lieux de culte ou de bureaux de gestion.

VI. DIFFICULTES

En dépit des acquis engrangés, l'ONAPREGECC rencontre des difficultés d'ordre financier, matériel et organisationnel.

1. Les difficultés d'ordre sécuritaires

La dégradation de la situation sécuritaire impacte négativement les actions de l'ONAPREGECC. En effet, avec l'amplification des attaques terroristes certaines localités du pays se sont vidées de leurs populations et certaines zones sont devenues inaccessibles. Cette situation rend quasi-impossible les interventions des démembrements de l'ONAPREGECC dans ces localités.

2. Les difficultés d'ordre financier

Le SP/ONAPREGECC bénéficie d'une allocation budgétaire annuelle de **5 000 000 FCFA**. Ce budget est insignifiant par rapport aux nombreux défis qui se présentent au SP/ONAPREGECC ainsi qu'aux démembrements de l'ONAPREGECC en termes de prévention et de résolution des conflits communautaires. Cette insuffisance de financement de l'Etat a pour conséquences :

- la non tenue des sessions statutaires de la plupart des démembrements en l'occurrence les observatoires provinciaux et départementaux ;

- l'inaction du SP/ONAPREGECC ainsi que des démembrements de l'ONAPREGECC face à certaines situations de conflits communautaires ;
- l'insuffisance des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités au profit des membres des démembrements et des populations sur la prévention des conflits et les mécanismes endogènes de résolution des conflits ;
- le faible taux d'installation des membres des démembrements.

3. Les difficultés d'ordre matériel

A ce niveau, les difficultés de l'ONAPREGECC sont liées :

- à l'insuffisance de matériel informatique et bureautique ;
- au manque de moyens roulants pour le SP/ONAPREGECC.

4. Les difficultés d'ordre organisationnel

La mobilité de certains membres des démembrements pose parfois des difficultés en termes de suivi et de continuité des actions de prévention et de résolution des conflits communautaires.

VII. PERSPECTIVES

Le SP/ONAPREGECC, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, envisage, au cours de l'année à venir :

- la poursuite de l'organisation des activités d'installation, de sensibilisation et de renforcement des capacités des membres à tous les niveaux ;
- le renforcement des capacités du personnel du SP/ONAPREGECC sur le suivi-évaluation et la gestion axée sur les résultats ;
- la poursuite des actions de communication, de sensibilisation et d'information sur le mécanisme de l'ONAPREGECC ;
- le renforcement de la collaboration avec les partenaires dans le domaine de la consolidation de la paix ;
- l'opérationnalisation du système d'alerte précoce à travers le numéro vert et la base de données.

VIII. RECOMMANDATIONS

1. A l'endroit du gouvernement :

- *accroître l'allocation budgétaire du SP/ONAPREGECC ;*
- *doter le SP/ONAPREGECC de matériels roulants.*

2. A l'endroit des PTF :

- *accompagner l'opérationnalisation du mécanisme de l'ONAPREGECC.*

CONCLUSION

Au cours des années 2020 et 2021, période couverte par le présent rapport, il ressort que les conflits communautaires demeurent une réalité au Burkina Faso. Malgré le contexte sanitaire et sécuritaire difficile où le gouvernement burkinabè n'a cessé d'appeler les populations à promouvoir l'union, la cohésion sociale et la paix, les conflits communautaires ont néanmoins été enregistrés dans les différentes régions du pays. En 2020, les conflits communautaires enregistrés sont de l'ordre de 812 et de 461 au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021². Ces conflits sont dus à diverses causes et ont engendré de nombreuses violations des droits fondamentaux de l'homme tels le droit à la vie, à l'intégrité physique et morale, au logement, à la liberté d'aller et de venir, etc.

Plusieurs types de conflits communautaires ont contribué à cet état de fait, dont les plus illustratifs sont les conflits fonciers, les conflits liés à la chefferie traditionnelle et les conflits agro-pastoraux. Si les conflits agriculteurs-éleveurs ont connu une régression au cours de ces deux années, par contre les conflits liés à la chefferie traditionnelle sont allés crescendo tandis que ceux liés au foncier semblent constituer, depuis ces dernières années, une véritable bombe à retardement au regard de leur nombre et de leur persistance. Face à ces nombreux défis, les démembrements de l'ONAPREGECC ont pu poser des actions ayant abouti à la résolution de certains conflits même si plusieurs attendent toujours d'être résolus.

Par ailleurs, le SP-ONAPREGECC a pu également réaliser des activités dont les résultats sont capitalisés dans le présent rapport. Le niveau d'exécution des activités est globalement appréciable malgré le contexte difficile de réalisation. Ces activités ont permis de tenir les sessions statutaires de quelques démembrements, de sensibiliser les populations, de doter matériellement certains observatoires, d'installer officiellement d'autres observatoires avant de procéder au renforcement des capacités des membres sur les techniques de prévention et de gestion des conflits communautaires. Elles ont aussi permis de renforcer la collaboration en matière de cohésion sociale avec plusieurs acteurs.

Les résultats atteints sont donc à l'actif des démembrements de l'ONAPREGECC, du dispositif de pilotage qu'est le SP-ONAPREGECC et de tous ses partenaires engagés dans la promotion de la cohésion sociale et de la paix. La pérennisation de ces résultats nécessite la dynamisation de tous les observatoires qui passerait, non seulement par la poursuite des actions d'installation

²Ces données concernent huit régions à savoir : Centre-Ouest, Centre-Sud, Hauts-Bassins, Est, Centre, Sud-Ouest, Centre-Est et Plateau-Central.

et de renforcement des capacités des membres des démembrements, mais aussi par la dotation de ces derniers en moyens matériels et financiers nécessaires.